



## **Avis de Participation du Public par Voie Electronique**

### **Participation du public par voie électronique portant sur la Zone à Faibles Emissions – mobilité de Montpellier Méditerranée Métropole**

Par délibération en date du 25 janvier 2022, le Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole a adopté le projet de Zone à Faibles Emissions – mobilité (ZFE-m) concernant son territoire. Le projet d'arrêté, accompagné d'une étude présentant l'objet des mesures de restriction, justifiant leur nécessité et exposant les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus de leur mise en œuvre, notamment en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique, ainsi que les impacts socio-économiques attendus à l'échelle de la zone urbaine, est mis à la disposition du public sur support dématérialisé, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'adresse internet <https://www.montpellier3m.fr/zfe>

En complément du dossier dématérialisé de participation par voie électronique, un dossier papier complet et un poste informatique seront mis à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture, du mardi 8 février au dimanche 6 mars 2022 inclus. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier de consultation.

Le public aura la possibilité de formuler ses observations soit par courriel (e-mail) à l'adresse suivante ([zfe@montpellier3m.fr](mailto:zfe@montpellier3m.fr)) avec la mention « PPVE » dans le titre du message, soit en utilisant le formulaire sur la page internet de la ZFE-m (<https://participer.montpellier.fr/zone-faibles-emissions-zfe/presentation>), soit par courrier à l'attention de Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Direction des Mobilités, 50 place Zeus - CS 39556 -34961 Montpellier cedex 2 jusqu'au dimanche 6 mars 2022 inclus.

La personne responsable du projet de ZFE-m de Montpellier Méditerranée Métropole est Monsieur Michaël DELAFOSSE, président de Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes les informations utiles auprès de la Direction des Mobilités au 04 67 13 61 80, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de la participation, Montpellier Méditerranée Métropole rendra public par voie électronique une synthèse des observations et propositions du public ainsi qu'un document indiquant les motifs de la décision. Ces éléments seront disponibles à l'adresse internet <https://www.montpellier3m.fr/zfe>

L'arrêté de ZFE-m rédigé à l'issue de la participation sera soumis au président de Montpellier Méditerranée Métropole pour signature.